

Chronique du 28 mai 2015

Il y avait dix points à l'ordre du jour de ce conseil municipal mais assez peu de discussions au vu des sujets.

Comme expliqué dans le mot précédent, nous avons posé des réserves sur l'adoption du compte-rendu du conseil du 14 avril. A l'issue de nos remarques, il avait été entendu que ce compte-rendu serait modifié en conséquence.

Il s'avère qu'après relecture plus affinée de la nouvelle mouture, nous avons constaté encore des erreurs sur l'oubli de la délibération concernant le vote de l'affectation du résultat du budget assainissement. Nous avons reformulé des remarques après coup et attendons de voir les modifications en attendant le prochain conseil.

S'agissant des votes, nous nous sommes abstenus pour le vote du projet de territoire de la CAM. La délibération, qui consistait à valider la formulation des axes (Cf. la délibération) nous paraissait totalement superficielle. Prenons l'exemple du premier axe : il faut comprendre que ce projet prévoit la « *Construction d'une approche intégrée, consolidée et solidaire de l'action publique* ». Le maire, le premier, a avoué son impuissance à traduire concrètement cette formule. Faute d'avoir eu un éclairage plus précis de la part de l'auteur, nous préférons ne pas donner notre accord.

Plus important était le point sur l'instruction des autorisations d'urbanisme. Si vous vous référez au texte de la délibération, vous savez désormais que les communes devront instruire tous les actes d'urbanismes (comme par exemple les permis de construire). Naturellement, les petites communes ont tout intérêt à se regrouper afin de mutualiser les moyens de traitement des dossiers et de « spécialiser » des personnels qui seront plus efficaces.

Quand on parle de mutualiser, automatiquement, on pense CAM. En effet, si les communautés d'agglomération ont vu le jour, c'est EVIDEMMENT pour mutualiser les moyens visant à fournir des prestations qui sont utiles à toutes les communes adhérentes.

Or la subtilité de cette délibération est que c'est **la mairie de Muret** qui propose aux communes qui appartiennent à la CAM de leur fournir le service en question moyennant un prix à l'acte. On nous a annoncé 150 €.

Alors certes, le maire a dit que rien n'était arrêté et qu'il y aurait rediscussion du prix en fonction des actes passés après une première année de test. Mais ce qui nous dérange, c'est de ne pas avoir d'étude de coût et de devoir compter sur des vagues éléments chiffrés fournis oralement et impossibles à valider.

Sur le principe d'une mutualisation, il n'y a aucun souci. Sur le fait que ce soit une autre collectivité que la CAM qui fournisse le service, alors même que notre commune lui paie un droit assez cher, et sur une base invérifiable, nous avons unanimement voté contre.

Enfin dernière délibération à évoquer : la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch. On nous a dit que l'article 2B des statuts avait été modifié. Nous avons donc demandé en liminaire que nous soit donné le texte original pour savoir si c'était pertinent ou non. Le maire n'a pas su nous le donner. Nous nous sommes abstenus.

A noter cependant que le maire a tenu, pour les questions diverses, à nous dire deux choses :

- La première, il a demandé à Michèle CHAUVOT de ne pas interpellier les personnels communaux en dehors des lieux et horaires de travail de ceux-ci. Et d'ailleurs, de ne pas les interpellier du tout puisqu'en toute matière, si elle (ou nous tous, finalement) voulait avoir des informations, elle n'avait qu'à venir voir les élus qui étaient là pour ça ;

- La deuxième, pour dire que pour tout ce qui était relation avec la CAM, il était le seul et unique intermédiaire et que, de la même façon que pour le point précédent, si nous voulions des informations, la mairie était une maison de verre et que nous n'avions qu'à nous adresser à lui.

Alors que dire ?

D'abord que Michèle attaque par surprise le personnel communal parce qu'elle trouve que son espace d'expression habituel est trop contraint et que les informations qui lui sont données sont trop parcellaires. Si on ne peut plus agresser les secrétaires, on saura encore moins de choses et ça nous sera encore plus préjudiciable (ceci était un message à prendre au 2^{ème} degré ; on précise au cas où...).

Pour tout dire, Michèle s'était plainte un peu trop hâtivement (et en dehors des horaires et du lieu convenable) du fait de ne pas avoir encore reçu sa convocation alors même qu'elle était affichée au panneau.

Il faut dire qu'il n'est jamais agréable d'être pris pour un colombidé sédentaire¹.

Ce que l'histoire ne dit pas, c'est si une fois le maire informé de l'incident (survenu entre midi et quatorze heures) il n'a pas fait exprès de vite finir sa distribution pour pouvoir en faire le reproche a posteriori en disant qu'il n'y avait jamais eu différence de traitement. Mais jusque là, il faut avouer que les convocations arrivaient tardivement (Cf. en ce sens les mots des élus précédents).

Sur le deuxième point, le maire fait référence sans doute au fait que nous avons demandé des RDV à la CAM pour connaître tous les éléments du projet d'extension du parking SNCF. Il n'a pas fallu longtemps pour que cette demande retourne directement au maire sous la forme certainement d'une interrogation sur le pourquoi des élus d'opposition d'un petit village venaient s'immiscer dans les projets d'une collectivité dans laquelle ils ne sont ni représentants, ni interlocuteurs privilégiés.

Durant le conseil, on nous a servi que c'était la démocratie et que la représentation à la CAM était du seul ressort du maire élu.

Quel bon argument, ça, la démocratie.

En l'occurrence, aux Faugatiens qui nous interpellent pour savoir s'il est normal qu'on cherche à leur imposer un projet, il faut entendre qu'ils n'ont pas d'alternative : si nous posons les questions qui fâchent au maire, il n'y aura pas de réponse (projet alternatif, financement, justification des choix, etc.). Et si nous posons la question à la CAM, on nous répondra que nous ne sommes pas les bons interlocuteurs.

Pour notre malheur, il se trouve que les maires de Muret et du Fauga ont des affinités politiques. Enfin si vous posez la question à Mario ISAÏA, il vous répondra qu'il est apolitique... avant d'appeler à voter pour les « bons » candidats lors de ses vœux de nouvelle année. Et pour en ajouter encore, il se trouve que le maire de Muret est aussi le président de la CAM. A ceux qui n'y voit pas un conflit d'intérêt, c'est comme ça que l'on se retrouve à payer des prestations à la mairie de Muret qui seraient du ressort CAM.

En bref, un projet « proposé » par le maire de Muret - par le biais de la CAM - ne sera pas discuté par le maire du Fauga qui ne cherchera qu'à le valider. Ca doit être ça, la démocratie...

En tout cas à notre niveau, il ne faudra pas attendre des miracles en terme d'information.

Ce n'est pas la couleur politique qui nous chagrine, elle importe peu. C'est seulement la concentration des pouvoirs et de l'information. La seule alternative est dès lors d'actionner les recours utiles pour s'assurer que les choses sont faites dans le respect des textes en vigueur. Ce serait quand même plus pratique et simple de le faire dans la transparence (la vraie).

Certaines oppositions communales environnantes ayant tiré les mêmes conclusions que nous ont d'ores et déjà constitué un groupe auquel nous avons demandé à participer. Le but étant qu'au travers des élus d'opposition CAM nous ayons une information plus exhaustive qu'une stricte restitution des comptes-rendus CAM.

Bien à vous :

Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.

¹

Un pigeon